



Reprise apres conge parental

Par **clomane_old**, le **11/08/2007** à **15:04**

Bonjour,rnrnJe suis employée depuis le 1/10/96 dans une SCM de cabinets dentaires(2 dentistes). J'ai pris deux congés parentals à la suite. Je dois retravailler en octobre. Toutefois cette SCM a été dissoute lors de mon congé parental. Ils ont maintenant 1 cabinet chacun dans la meme ville. J'ai envoyé une LRAR à l'adresse où je travaillais et dont un dentiste exerce toujours. Il m'a répondu en me disant qu'il ne savait pas trop comment ca allait se passer. Peut-il me licencier? Merci de votre réponse